# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

# Arrêté du 30 janvier 2023

portant nomination d'une régisseuse titulaire, gérante des comptes nominatifs au centre de détention de Neuvic

NOR: JUSK2302699A

## Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2019-1184 du 15 novembre 2019 modifiant le code de procédure pénale (Partie règlementaire – décrets en Conseil d'Etat) et relatif à l'organisation et au fonctionnement des régies chargées au sein des établissements pénitentiaires de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes, gérant des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire lors de la nomination de la régisseuse en date du 25 janvier 2023,

#### Arrête:

### Article 1er

Madame Sonia SRIHA, secrétaire administrative, est nommée en qualité de régisseuse titulaire, gérante des comptes nominatifs au centre de détention de Neuvic à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

### Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux en sa qualité d'ordonnateur secondaire déléguée.

Fait le 30 janvier 2023.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

L'adjoint au chef du bureau de la synthèse,

J. CANEL